

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES

Département de la VENDEE

Conseil Municipal du 25 mai 2021

Compte Rendu

Nombre de conseillers :

en exercice : 18

Date de la convocation :

19 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis salle Ernest Renaud sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GRONDIN Julien, PATRON Gary, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

Absents excusés : Carole GAUVRIT, Jean-Michel LAUNAY, Bruno BIDEAU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Robert BOURREAU, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 20 AVRIL 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le sujet « Amende de police : demande de subvention » peut-être rajouter à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT ;**

20/04/2021	BARREAU JEREMIE	Toit sur tondeuse pour la tondeuse Iseki	939,00 €	1 126,80 €
20/04/2021	BARREAU JEREMIE	Réparation de la turbine : tondeuse Iseki	1 242,35 €	1 490,82 €
20/04/2021	VVA	Réhausse benne pour le camion Iveco	900,00 €	1 080,00 €
26/04/2021	NILFISK	Chargeur de l'auto-laveuse	382,50 €	459,00 €
27/04/2021	SARL RAVON	Tube galva	159,30 €	191,16 €
30/04/2021	SIGNAUX GIROD	remplacement signalisation WC La Baudrière	87,41 €	104,89 €
11/05/2021	GEOUEST	Mission de maîtrise d'œuvre VRD - aménagement d'un plateau entrée du lotissement le Hameau de la Forêt	2 000,00 €	2 400,00 €
17/05/2021	SETIN	Visserie : main-courante passerelle zone de loisirs	194,39 €	233,27 €
17/05/2021	GEDIBOIS BMD	Bois : main-courante passerelle zone de loisirs	387,89 €	465,47 €
17/05/2021	WURTH	Fournitures services techniques	526,32 €	631,58 €
17/05/2021	SETIN	Compresseur	213,87 €	256,64 €

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m ²)	Type
14/05/2021	DIA-15/2021		rue du Bocage	783	Terrain
14/05/2021	DIA-16/2021	22 ter	rue du Moulin	897	Maison
18/05/2021	DIA-17/2021	13	rue du Fief	3967	Maison

DELIBERATIONS

Réf. 01 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CHEMIN AGRICOLE AU PIERROU : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS

Dans le cadre des aménagements des pistes cyclables Vendée Vélo, il convient d'aménager un chemin agricole pour l'exploitation des terres par l'exploitant.



M. TESSIER Jean présente les devis reçus :

- SEDEP pour un montant de 12 016.50€ HT
- CTCV pour un montant de 8 450.80€ HT
- la COLAS pour un montant de 21 680.10€ HT (détenteur du marché pistes cyclables de la CCPA)

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les travaux d'aménagement de chemin agricole au Pierrou à l'entreprise CTCV pour un montant de 8 450.80€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier

Réf. 02 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE PLATE-FORME DU CITY PARC : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS

Dans le cadre du début des travaux de création de la plate-forme pour le city parc, il s'avère que le terrain doit être remblayé plus que prévu.

Mme GUERINEAU Chantal présente le devis de la SEDEP d'un montant de 9 827.00€ HT pour un terrassement supplémentaire.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de la SEDEP pour un terrassement supplémentaire d'un montant de 9 827.00€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CHEMINS : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS

La commission « Voirie Rurale » a fait le tour des chemins à entretenir et un devis a été établi par l'entreprise THIBAUD TP.

M. TESSIER Jean présente le devis d'un montant de 7 475.40€ HT.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition d'entretien de chemins par l'entreprise THIBAUD TP pour un montant de 7 475.40€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : ACHAT DE MODULAIRES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS

Sujet reporté dans l'attente de tous les chiffrages

Réf. 05 : EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE AU CLOS DE LA BASSETIERE : CONVENTION AVEC LE SYDEV

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement le Clos de la Bassetière et en prévision du futur lotissement « l'ilot de la Bassetière » des travaux d'effacement et d'extension de réseau électrique sont à prévoir.

M. le Maire présente la convention du SyDEV relative aux modalités techniques et financière de l'opération :

Nature des Travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de participation
Extension réseau électrique – moyenne tension	7 002.00€	8 402.00€	7 002.00€	60.00%	4 201.00€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention n°2021.EXT.0212 relative à l'effacement et l'extension de réseau électrique au Clos de la Bassetière et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 06 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE CURAGE, D'ENTRETIEN ET REPARATIONS, DE BALAYAGE DE LA VOIRIE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT ET GEMA : ATTRIBUTION DES LOTS

Par délibération n°D2020_11_17_04, le conseil municipal a approuvé la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de St Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre de travaux à bons de commande pour les travaux de curage, d'entretien et réparations, de balayage de la voirie des réseaux d'assainissement et GEMA.

Suite à l'analyse des offres faite par la communauté de communes du Pays des Achards, nommée coordinatrice, les lots ont été attribués pour une durée maximale de 36 mois:

- Lot n°1 : CURAGE : SARL 2LTP
- Lot n°2 : REPARATION DE VOIRIE : SEDEP
- Lot n°3 : ASSAINISSEMENT : ne concerne pas la commune
- Lot n°4 : BALAYAGE : Sté GRANJOUAN – VEOLIA
- Lot n°5 : GEMA : concerne seulement la CCPA

M. le Maire informe le conseil municipal qu'après étude des offres, il s'avère que le prix unitaire au mètre linéaire du lot n°4 balayage à augmenter de 120.00% par rapport à l'ancien marché. Aucune explication n'a pu être apporté par la communauté de communes du Pays des Achards, coordinatrice du groupement de commandes.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les lots du groupement de commandes pour une durée de 3 ans :

- Lot 1 CURAGE : Sté 2LTP pour un montant de 5 000.00€ HT
 - Lot 2 REPARATION VOIRIE : SEDEP pour un montant de 100 000.00€ HT
- et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Le conseil municipal, au vue du prix unitaire du lot 4 BALAYAGE, **REJETTE** l'offre de la Sté GRANJOUAN dans l'attente d'obtenir des explications sur cette différence de prix.

Réf. 07 : PLAN DE RELANCE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter le plan de relance du Conseil Régional sur les travaux d'aménagement et sécurisation de la rue de Lande d'Homme et autres voiries sur la commune.

Condition d'éligibilité :

- Un seul projet peut être déposé pour chaque commune de moins de 5 000 habitants.
- Il ne doit pas y avoir d'autre aide de la Région sur le projet visé.
- Il s'applique à tout projet (objet très ouvert) avec exclusion des enfouissements de réseau et des réseaux d'assainissement.

L'aide s'élève à hauteur de 20 % du montant HT des travaux avec un plafond à 75 000 € de subvention

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à **DEPOSER** une demande de subvention dans le cadre du plan de relance du Conseil Régional pour les aménagements de sécurisation et d'amélioration de voirie et **AUTORISE** M. le Maire à **SIGNER** tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 08 : SUBVENTION AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter la subvention « Amendes de police » sur les travaux d'aménagement et sécurisation de la rue de Lande d'Homme et autres voiries sur la commune.

L'aide s'élève à hauteur de 20% du montant HT des travaux avec un plafond de 10 000€ de subvention.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à **DEPOSER** une demande de subvention dans le cadre « des amendes de police » pour les aménagements de sécurisation et d'amélioration de voirie et **AUTORISE** M. le Maire à **SIGNER** tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 09 : CREATION DU BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DU FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL « ILOT DE LA BASSETIERE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau budget annexe « Ilot de la Bassetière » lié à l'aménagement de terrains dédié à accueillir un nouveau quartier d'habitation, budget assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **CREER** le budget annexe « Ilot de la Bassetière », budget assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 10 : ECHANGE DE LA PARCELLE ENTRE LA COMMUNE ET LE CAMPING « LA GUYONNIERE » : AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°06-26/09/2019, la commune avait refusé la proposition de rachat du chemin traversant le camping la Guyonnière.

En effet, la commune souhaitait procéder à un échange afin de toujours proposer un circuit de randonnée dans ce secteur.

Après concertation, entre la commune et le camping, un bornage a été effectué afin de procéder à l'échange.



M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'acte d'échange.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** l'échange de parcelles entre la commune et le camping la Guyonnière sans soulte de part et d'autre compte tenue d'une valeur équivalente des parcelles et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- Mme GUERINEAU Chantal, Vice-Présidente de la commission « Communication » questionne le conseil municipal sur les différents moyens de communications vers la population, que la commune pourrait mettre en place : newsletter, application... Une réflexion va être menée.
- Restaurant scolaire : M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de la communauté de communes sur la création / extension du restaurant scolaire de St Julien des Landes. La CCPA a décidé de construction une « salle à manger » impasse des Quichenottes entre les 2 écoles. Les repas seront alors confectionnés par la futur cuisine intercommunale en liaison chaude.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h11

Le Maire, Joël BRET

